

L'Obs (site web)

Justice, mardi 17 octobre 2023 - 2023-10-17T11:00:11+02:00 1013 mots

Procès pour terrorisme d'ultragauche : « C'était drôle, ça allait faire des pétards, ça allait faire boum. Je n'y ai pas vu de malice »

L'Obs

Au palais de justice de Paris, le bras de fer continue au procès pour terrorisme de sept membres de l'ultragauche, entre une accusation aux faiblesses évidentes et une défense qui tente de faire le procès des méthodes de la DGSJ.

Ce vendredi 13 octobre, il y avait quelque chose d'étrange au fait d'assister, au tribunal correctionnel de Paris, à un procès pour « terrorisme » tandis que, quelques heures plus tôt, le professeur de lettres Dominique Bernard était assassiné dans la cour du lycée Gambetta, à Arras, par un terroriste islamiste. Comme si l'événement, de par sa violence, son caractère odieux, la stupeur qu'il créait, rendait les débats qui se déroulaient devant nos yeux un peu dérisoires. Un crime monstrueux d'un côté ; une brumeuse menace terroriste d'ultragauche de l'autre.

Cette thèse du terrorisme, que défend mordicus le parquet national antiterroriste (PNAT) depuis près de trois ans, a montré ses lacunes en fin de semaine dernière, tandis que la 16^e chambre examinait le principal élément à charge de l'accusation : le maniement d'explosifs par plusieurs prévenus, en avril 2020, lors du premier confinement, sur un terrain situé en Dordogne, dans la commune de Parcou-Chenaud. Maniement qui aurait eu pour finalité, toujours selon le PNAT, de « commettre des actions de guérilla sur le territoire ».

Autour de Florian D., ancien combattant au côté des forces kurdes au Rojava et leader présumé du groupe, plusieurs accusés, donc, parmi lesquels Camille B., sa compagne à l'époque, et William D., qui occupait alors le terrain de Parcou-Chenaud.

Ils fabriquent des explosifs pour « passer le temps »

Commençons par celui-ci, 34 ans, fils de gendarmes. Titulaire d'un master de géographie, saisonnier agricole. A son casier judiciaire, une condamnation à huit mois de prison avec sursis pour avoir incendié, en 2010, un camion d'abattoir, acte de protestation contre l'exploitation animale. William D. et Florian D. se sont rencontrés en 2014 sur la ZAD (zone à défendre) de Sivens (Tarn), dans une foule de militants anarchistes et libertaires. Cheveux en bataille, barbe foisonnante, William D. a l'allure plutôt sympathique. A la barre, un penchant pour les bons mots et les copains vers lesquels toujours il se retourne. En substance, voici sa version : le lendemain de l'arrivée de Florian D. et Camille B. à Parcou-Chenaud, autour du 5 avril 2020, une « cérémonie d'accueil » aurait été organisée à l'attention du couple : la mise à feu d'un bateau sur un cours d'eau. Partie de rigolade qui aurait par la suite donné l'idée à la petite troupe - moins d'une dizaine de personnes - de fabriquer des explosifs, selon eux pour s'amuser et passer le temps. « C'était le confinement, on s'ennuyait[...] C'était drôle, ça allait faire des pétards, ça allait faire boum. Je n'y ai pas vu de malice », justifie William D.

Cependant, lors de sa garde à vue, il y a trois ans, William D. avait servi une version sensiblement différente, qualifiant Florian D. de « leader charismatique » et le présentant

comme le grand manitou de ce stage en explosifs, qui consistait en réalité à fabriquer du TATP, explosif prisé par les djihadistes, à base d'acétone, d'eau oxygénée et d'acide chlorhydrique.

Confronté aux questions précises de la procureure, William D. paraît en difficulté, justifiant ses premières déclarations par les conditions éprouvantes de sa garde à vue :

A la barre, William D. dépeint désormais une bande de potes en train de faire des « pétards », de « bidouiller à l'arrache avec des produits que personne ne maîtrise », quand le ministère public, lui, flaire une intention de fabriquer des explosifs en vue d'une action terroriste. Un seul essai aurait eu lieu, vers le 11 avril 2020, auquel William D. dit ne pas avoir participé : « Je n'étais pas rassuré. Quand ça a explosé, j'ai pensé qu'ils étaient tous morts. Ce test a marqué un coup d'arrêt. Quand ils sont revenus, ils n'avaient pas l'air bien. Comme des gamins qui ont fait une bêtise et qui ont eu très peur. »

L'essai, détecté par les écoutes de la DGSI, motivera, quelques jours plus tard, l'ouverture par le PNAT d'une information judiciaire pour « association de malfaiteurs terroriste ».

« Je suis interrogée de façon très intime sur des sujets que je trouve déplacés »

Mais entre une infraction pour « fabrication d'explosifs » et une accusation étayée de terrorisme, il y a un monde. Au ministère public, il manque l'élément irréfutable. La preuve. En son absence, le procureur en est réduit à tenter d'arracher à Camille B., qui a participé aux essais à Parcoule-Chenaud, l'élément qui chargerait Florian D., celui qui accrédirait la thèse du « leader charismatique » prêt à tout pour « la cause ». Mais la jeune femme, tenace, a du répondant.

« Florian D. vous a-t-il parlé d'une expérience d'artificier quand il était au Rojava ?

- Pas du tout, ça n'a jamais été abordé. Ce n'était pas son poste. »

Prenant appui sur des messages interceptés, le voilà qui la questionne sur sa relation avec Florian D. Réponse :

« Je suis interrogée de façon très intime sur des sujets que je trouve déplacés [...] Ma vie n'a jamais été identifiée à celle d'un homme, poursuit-elle. Le chef d'inculpation me concernant est suffisamment lourd pour que je ne sois pas en plus réduite à cette dimension-là. »

Le procureur revient à la charge. Demande à Camille B. de lui détailler les activités de Florian D. lors d'un week-end à Paulnay (Indre), où pourtant elle n'était pas présente.

« Je ne vois pas pourquoi moi, qui n'étais pas là lors de ce week-end, je devrais répondre à ces questions.

- A Parcoule-Chenaud, vous vivez dans le camion de monsieur Florian D. Ça ne vous pose pas de problèmes qu'il continue à garder autant de quantité d'engrais ?

- Ce n'est pas à moi de justifier des activités de monsieur Florian D. Je n'ai aucune idée des quantités qu'il a, je ne sais pas ce qu'il en fait. Nous partageons l'espace habitable. Je ne fais pas le listing du matériel qui se trouve dans son camion. »

Le procureur repart bredouille : l'échange, particulièrement tendu, aura surtout montré les faiblesses du dossier d'accusation.

Cet article est paru dans L'Obs (site web)